

Bilan de synthèse sur les recrutements des maîtres de conférences et professeurs des universités en science politique lors de la session synchronisée 2018

Christophe Roux

► **To cite this version:**

Christophe Roux. Bilan de synthèse sur les recrutements des maîtres de conférences et professeurs des universités en science politique lors de la session synchronisée 2018. [Rapport de recherche] Lettre de l'OMASP, n° 13, OMASP (Observatoire des métiers académiques de la science politique). 2018, 15 p. hal-02614172

HAL Id: hal-02614172

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02614172>

Submitted on 20 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Bilan de synthèse de la campagne de recrutement des maîtres de conférences et professeurs en science politique lors de la session synchronisée 2018

n°13 octobre 2018

La lettre de l'OMASP

OMASP

Observatoire des métiers académiques
de la science politique 

Rapport rédigé par Christophe Roux, co-directeur de l'OMASP (AFSP),
professeur de science politique à l'Université de Montpellier (CEPEL)

Introduction¹

Les recrutements des enseignants-chercheurs et de chercheurs en France font l'objet d'un suivi attentif de la part de la communauté des politistes. Au sein de l'Association Française de Science Politique (AFSP), l'Observatoire des Métiers Académiques de la Science Politique (OMASP²) a alterné dans une série de ses *Lettres*, nées du considérable travail déployé par Yves Déloye au fil des années, des bilans ponctuels au sortir de campagnes de recrutement³ et de mises en perspective⁴ concernant les maîtres de conférences (MCF) et les professeurs des universités (PR) de science politique mais aussi des chercheurs au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)⁵, contribuant à un travail de suivi multiforme⁶. L'AFSP publicise par ailleurs depuis un certain temps, grâce à l'implication d'Isabelle Rocca, les étapes des opérations de recrutement sur son site Internet (entièrement refondu en 2017), en particulier par une page dédiée aux [recrutements et offres d'emploi](#) alimentée par les collègues contribuant à la bonne circulation de l'information au sein de notre communauté professionnelle. La présente édition se place dans le sillage de celles qui se sont données pour objet de dresser un bilan de synthèse d'une campagne de recrutement, ici celle des MCF et PR en science politique au terme de la session synchronisée 2018.

¹ Ce bilan préparé essentiellement à l'été 2018 se base sur les informations rendues publiques ou/et transmises à l'AFSP par la communauté de science politique. Des remerciements sont adressés à Andy Smith, Nicolas Sauger, Isabelle Rocca, Pascale Laborier, Guillaume Devin et Julien Navarro pour l'aide ou/et les informations et précisions qu'ils ont pu apporter. Que les membres du conseil d'administration de l'AFSP ayant accepté de procéder à la lecture d'une version préliminaire de ce document soient remerciés pour leur temps, les éventuelles inexactitudes demeurant du fait de l'auteur.

² L'OMASP est désormais codirigé par Nicolas Sauger, secrétaire général de l'AFSP et Christophe Roux, désigné à la fin de l'année 2017 par le Conseil d'administration de l'Association.

³ Yves DELOYE, « Premier bilan de la campagne synchronisée de recrutement des MCF en science politique à l'Université », *Lettre de l'OMASP*, n° 12, juin 2016, 5 p. ; Yves DELOYE, « Premier bilan de la campagne synchronisée de recrutement en science politique à l'Université | 2015 », *Lettre de l'OMASP*, n° 10, juin 2015, 8 p.

⁴ Yves DELOYE, « Vivre de et pour une discipline. Note de conjoncture démographique de la science politique française à l'Université en 2014 », *Lettre de l'OMASP*, n° 11, octobre 2015 ; Yves DELOYE, « Bilan d'une décennie de recrutement universitaire en science politique », *Lettre de l'OMASP*, n° 9, septembre 2014 ; Yves DELOYE, « De quelques données statistiques complémentaires sur l'évolution passée, présente et à venir des effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires en science politique en France », *Lettre de l'OMASP*, n° 2, 2006 ; Yves DELOYE, « Le recrutement des enseignants-chercheurs en science politique entre 1992 et 2002 : quelques données statistiques et prospectives », *Lettre de l'OMASP*, n° 1 janvier 2006.

⁵ Yves DELOYE, « Eléments sur la situation démographique de la section 40 (à l'année 2005) », *Lettre de l'OMASP*, n° 3, mai 2006 ; Yves DELOYE, « Candidats et lauréats des concours de chargés de recherche de la section 40 du CNRS (2009-2012) », *Lettre de l'OMASP*, n° 8, mai 2013 ;

⁶ Ce travail, permis dans ses fondements par le souci d'information partagés par les différents collègues lors des opérations de recrutement, est également préparé en amont, notamment à propos de la phase de qualification, par le lourd et précieux effort d'information fourni par la section 04 du Conseil National des Universités (CNU) dans les rapports annuels qu'ont notamment pu rédiger Olivier Nay puis Anne-Cécile Douillet. Il bénéficie également du travail d'autres acteurs associatifs, et particulièrement par l'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP) qui, outre sa liste de diffusion très suivie, a mis à disposition sur son site Internet des rapports et des données extrêmement utiles en plus d'offrir son propre suivi des recrutements. On pourra notamment consulter ANCMSP, [Bilan des recrutements 2016-2017](#), Paris, ANCMSP, 2017 (26 p.) qui couvre les recrutements MCF (session synchronisée et fil de l'eau) et ATER en science politique pour la période considérée et ANCMSP, *Bilan (provisoire) des recrutements 2018*, Paris, ANCMSP, 2018 (3 p.) qui couvre le recrutement MCF lors de la session synchronisée 2018.

Rappelons que la discipline, bien qu'institutionnalisée avec succès dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, constitue encore une « petite » communauté : les politistes stabilisés dans leur profession en France ne forment qu'une population d'un gros demi-millier individus, essentiellement composée d'universitaires (un peu plus de 360 MCF et PR représentant moins de 2% de l'ensemble de ces corps en France et faisant désormais de leur discipline, à défaut d'atteindre le seuil de 400 titulaires, une « discipline rare »⁷ aux yeux de la tutelle ministérielle), complétés par une grosse centaine de chercheurs CNRS (environ 120 à la section 40⁸) auxquels s'ajoutent, d'ordinaire sous des statuts de droit privé, d'autres chercheurs et enseignants-chercheurs (afférant essentiellement à la Fondation Nationale des Sciences Politiques [FNSP] et désormais exclusivement recrutés à Sciences Po dans le cadre d'une réforme de ses positions, mise en place dans la décennie 2010, structurée autour de la division ternaire entre *assistant*, *associate* et *full professors*⁹).

Cette situation à la fois autonome mais globalement minoritaire de la discipline, dont les membres travaillent dans des environnements institutionnels variables (essentiellement – mais pas exclusivement – dans les Facultés de droit et de science politique des Universités et dans les Instituts d'Etudes Politiques), n'est pas un atout dans le cadre des reconfigurations institutionnelles très nombreuses depuis les réformes entamées dans la décennie 2000 et des contraintes budgétaires persistantes¹⁰. Dans ces conditions, les questions de recrutement revêtent une importance certaine pour une science politique française qui a fait preuve depuis longtemps de sa capacité à s'affirmer, qui démontre une attractivité non démentie tant chez les jeunes aspirants à la recherche que chez les étudiants – dès la licence lorsque cela est possible – mais qui, mal dotée et lésée par le sous-encadrement, est constamment contrainte de s'interroger sur ses perspectives et de maintenir sa vigilance pour pérenniser ses activités.

Les questions relatives au recrutement sont, à l'évidence, centrales à cet égard. Or il faut déplorer que les inquiétudes demeurent grandes lorsque l'on considère la dynamique des emplois publics stables offerts aux politistes. Depuis un certain nombre d'années, le nombre

⁷ Voir le rapport rédigé par Fabienne BLAISE, Pierre MUTZENHARDT, Gilles ROUSSEL, Sibylle ROCHAS, [Disciplines rares. Rapport à Madame la Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche auprès de la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#), Paris, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 16 décembre 2014, 32 p.

⁸ Cette approximation, réalisée par Christophe Roux avec Andy Smith dans le cadre du projet COST [ProSEPS](#), découle d'un comptage des chercheurs de la section 40 susceptible d'être étiquetés comme politistes sur la base de leur formation, de leur domaines et supports de publication, et le cas échéant de la présentation qu'ils donnent d'eux-mêmes en ligne.

⁹ On ne compte plus à ce jour que trois chercheurs FNSP, en poste sous les anciens statuts de chargé ou directeur de recherche inspiré de la pratique du CNRS, dans les IEP qui furent jadis considérés comme « d'équilibre » par rapport à la capitale et avec laquelle la Fondation Nationale des Sciences Politiques mit en place un partenariat : ceux de Bordeaux (deux directeurs de recherche FNSP au CED et au LAM) et Grenoble (un chargé de recherche FNSP à PACTE).

¹⁰ On pourra par exemple se référer à la tonalité déjà employée il y a bientôt quinze ans par Anne Daguette, « Murdered by Numbers. The Slow Death of French Political Science », *European Political Science*, 3 (3), Summer 2004, pp. 5-12.

de candidats aux concours MCF, source essentielle d'entrée dans la profession, est pléthorique au regard du nombre hélas trop exigü de postes ouverts : un candidat recruté s'impose parmi plusieurs dizaines d'admis à concourir quand ce n'est pas une centaine dont une partie très significative présente des dossiers de qualité remarquable. L'insuffisance des recrutements se trouve alors *de facto* compensée par un recours contraint à des enseignants aux statuts précaires¹¹ qui peuvent représenter une partie parfois très substantielle des équipes pédagogiques. Le ratio candidats/recrutés est comparable pour les concours de chercheurs au CNRS : à titre d'illustration, le concours 2018 ouvert en section 40 (au sein de laquelle les politistes ne constituent qu'une petite moitié des chercheurs en relevant) pour le recrutement de chargés de recherche « de classe normale » (selon la nouvelle nomenclature des grades inaugurée lors de cette édition) comptabilisait 207 candidats admis à concourir, 34 admis à poursuivre au terme du premier tour de sélection, 8 admissibles pour, au final, 5 personnes admises en liste principale.

On comprend que de telles perspectives justifient l'attention maintenue à l'égard de ce moment important pour la communauté professionnelle auquel cette courte *Lettre* entend contribuer.

1. Les concours MCF lors de la session synchronisée 2018 en section 04

1.1. Les postes ouverts au concours

Sont ici considérés les postes de MCF en science politique (section 04) à pourvoir lors de la session synchronisée de recrutement du printemps 2018 avec prise de fonction au 1^{er} septembre suivant. Ne sont donc pas concernés ceux ouverts dans des sections autres que la science politique, repérables sur le serveur ministériel « Galaxie » et sur lesquels des politistes étaient susceptibles d'être recrutés dans des établissements publics, que ce soit pour des raisons de proximité épistémologique (en sciences sociales)¹² ou/et de connaissances

¹¹ Voir par exemple les données de « l'enquête précarité » menée par le CNU04, l'AFSP et l'ANCMSP dans Anne-Cécile DOUILLET, *CNU Section 04. Rapport annuel d'activité. Session 2016*, Paris, Conseil National des Universités, 2016, pp. 17-18 et 84-86 (estimant à 85 le nombre de postes de titulaires nécessaires de créer pour résorber le sous-encadrement de la discipline au niveau national) et ANCMSP, « L'ANCMSP, 20 ans d'existence entre régulation professionnelle et lutte contre la précarisation du travail », *Socio-logos*, [13](#), 2018 (en ligne).

¹² Ce fut notamment le cas d'un poste de MCF, fléché en « sociologie politique, action publique locale, ouvert à l'Université de Rouen en section 19 (sociologie) et secondairement en section 04 (selon la hiérarchie exprimée par l'établissement dans la fiche de poste) et sur lequel a été recruté un candidat docteur en sociologie. Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM, Paris) a ouvert deux postes de MCF mentionnant également de façon secondaire la section 04, l'un prioritairement en section 71 fléché « médiation et analyse des données » et l'autre prioritairement en section 01, fléché « cybersécurité » puis retiré de la session synchronisée pour un basculement « au fil de l'eau » en perdant la mention secondaire à la section 04. En tout état de cause, il demeure formellement possible aux politistes de prendre part à un concours MCF dont la fiche

approfondies de terrain (en langues et civilisations étrangères), ni ceux proposés avec d'autres statuts¹³. 20 supports de MCF estampillés « science politique » semblaient donc à pourvoir mais seuls 18 (dont 2 indiquant de façon secondaire d'autres sections CNU¹⁴) ont donné lieu, au terme de la session synchronisée, à des recrutements du fait du report des recrutements planifiés à l'École Normale Supérieure à Paris¹⁵ et à l'Université Toulouse 2 pour l'Institut Universitaire de Technologie de Figeac¹⁶. Ce chiffre de 18, à compléter par les recrutements de facto reportés au fil de l'eau 2018-2019, ou éventuellement à la prochaine session synchronisée 2019, sans être faible au regard du nombre annuel de recrutements observés ces dernières années, demeure cependant très en deçà des besoins d'encadrement exprimés par la discipline et, très vraisemblablement, de la demande qu'elle pourrait être amenée à satisfaire si elle n'était pas entravée dans son développement pour des raisons divers (capacités d'accueil réduites, noyau de titulaires trop faibles pour permettre la mise en place de licences en science politique, etc.).

Les établissements recruteurs étaient ainsi répartis lors de cette session :

- du point de vue de leur nature, à raison de 12 postes ouverts dans des Universités (dont les trois quarts dans des composantes à dominante juridique, soit la moitié du total des postes), 5 dans des Instituts d'Etudes Politiques et 1 dans un établissement d'une autre nature – la distinction entre « Universités » et « Instituts d'Etudes Politiques » étant davantage respectueuse des habitudes sémantiques que du détail des formes statutaires¹⁷. Les annonces de postes reflètent les réorganisations institutionnelles des dernières années¹⁸ avec des

de poste ne mentionne pas explicitement un rattachement à la section 04, à l'exemple du poste MCF en sociologie profilé « sociologie de l'action culturelle publique en Europe (art, culture) » ouvert à Paris 8 puis basculé au fil de l'eau et sur lequel une politiste a été recrutée.

¹³ A Lille, l'ESPOL (Ecole des Sciences Politiques et Sociales) de l'Institut Catholique de Lille a ainsi ouvert au recrutement au printemps 2018 deux postes de MCF, respectivement en science politique et en relations internationales, sous la forme de contrats à durée indéterminée de droit privé régis dans les termes prévus par la Convention collective nationale des universités et instituts catholiques de France.

¹⁴ Il s'agit des postes MCF profilés en « analyse des politiques sociales et des pratiques dans les champs sanitaire, social et médico-social » à l'INS FREJHEA (section 19 et 70) et du poste profilé « Relations internationales, sécurité, défense » à la Faculté de droit et science politique de l'Université de Bordeaux (sections 22 et 19).

¹⁵ Ce support plaçant la section 04 comme étant la section principale dans la première page de la fiche de poste Galaxie était présenté dans les pages immédiatement suivantes rédigées par l'établissement comme relevant d'abord de la section 22 (histoire et civilisation) et était profilé de façon aréale « l'Iran contemporain et son environnement arabe. Cultures, politique et territoires du golfe Persique contemporain ». Le poste a été basculé « au fil de l'eau » avec prise de fonction au 31 décembre 2018.

¹⁶ Les opérations de recrutement entamées pour le postes annoncé à l'Université Toulouse 2 (IUT de Figeac) et profilé « Science politique : politique publique, acteurs et territoires » ont été reportées *sine die* dans le contexte particulier qu'a connu l'université début 2018.

¹⁷ Formellement, l'Institut d'Etudes Politiques de Saint-Germain-en-Laye, dixième des IEP ayant ouvert à la rentrée 2014, apparaît dans la liste ministérielle comme le lieu d'exercice du poste ouvert par l'Université de Cergy-Pontoise qui le porte avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ; Dauphine, quoique dénommée « Université », a le statut de grand établissement depuis 2004, tout comme l'Université de Lorraine, créée en 2011 par regroupement des anciennes Universités de Nancy-I, Nancy-II, Metz et de l'Institut National Polytechnique de Lorraine dans une configuration territoriale multi-site.

¹⁸ Voir Christine MUSSELIN, *La grande course des universités*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

établissements recruteurs désormais issus de processus de fusion, à l’instar des Universités de Lorraine (incluant l’ancienne Nancy 2), Bordeaux (incluant l’ancienne Bordeaux 4), Clermont-Auvergne (dont l’ancienne Clermont 1) et Lille (avec l’ancienne Lille 2) respectivement apparues en 2011, 2014, 2017 et 2018. On note enfin la présence d’un établissement non traditionnel pour les politistes, l’Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l’Education des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés ([INS HEA](#)), localisé en région parisienne (à Suresnes), qui a offert aux candidats une opportunité supplémentaire ;

- du point de vue des structures de recherches, les postes à pourvoir l’étaient pour deux tiers dans des unités mixtes de recherche (UMR) pluridisciplinaires plutôt que dans des équipes d’accueil (EA), avec dans les deux cas une position de la discipline variable (tantôt dominante, tantôt minoritaire) ;

- du point de vue territorial, un petit quart des postes proposés l’étaient en région parisienne, les autres se répartissant sur le restant du territoire national métropolitain, avec une concentration géographique de postes ouverts lors de cette session à Lille (3), Bordeaux (3) et Paris (2).

Tableau 1. Répartition des établissements recruteurs de MCF en science politique lors de la session synchronisée de recrutement du printemps 2018.

Type d'établissement	Etablissements	Laboratoires
Université	Nice Sophia Antipolis Bordeaux Rennes 1 Lille Lille Lorraine (Nancy) Clermont-Auvergne Haute-Alsace (Mulhouse) Reims Lyon 2 (ASSP) Paris Dauphine Paris 3 (IEE)	ERMES (EA) IRM (EA) IDPSP (UMR) CERAPS (UMR) CERAPS (UMR) IRENEE (EA) CMH (EA) SAGE (UMR) CRDT (UMR) TRIANGLE (UMR) IRISSO (UMR) ICEE (EA)
IEP	Aix-en-Provence Bordeaux Bordeaux Lille Saint-Germain-en-Laye	CHERPA (EA) CED (UMR) LAM (UMR) CERAPS (UMR) CESDIP ou PRINTEMPS (UMR)
Autres	INS HEA	GRHAPES (EA)

Source : fiches de postes sur site Galaxie (ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, MESRI).

1.2 Les demandes des établissements : le profilage des postes MCF

Les fiches de postes synthétisent un nombre important d'informations : si la première page de la fiche Galaxie est standardisée et comporte des informations minimales, les pages suivantes apparaissent rédigées selon des formes et des détails dans l'information variables au gré des établissements. Les informations relatives au poste exposent les besoins dans les trois dimensions de la profession (enseignement, recherche, administration) et comportent parfois des précisions complémentaires. La question des profils, répertoriés dans le tableau 2, est difficile à catégoriser faute de découpage pleinement conventionnel entre les différents domaines de la discipline.

Tableau 2. Liste des profils mentionnés dans les fiches de poste Galaxie.

Etablissements	Libellé du profil
Nice Sophia Antipolis	Sociologie politique : institutions et action collective européennes et internationales
Bordeaux (Université)	Relations internationales, sécurité, défense
Rennes 1 (Université)	Histoire des idées politiques contemporaines
Lille (Université)	Sociologie politique de l'international
Lille (Université)	Méthodes quantitatives dans l'analyse du politique
Lorraine	Sociologie politique : sociologie des partis politiques et des élections
Clermont-Auvergne	Science politique, relations internationales
Haute-Alsace (Mulhouse)	Sociologie politique, action publique
Reims	Sociologie politique, relations internationales
Lyon 2 (Université)	Sociologie de l'action publique
Paris Dauphine	Politique internationale, politique européenne
Paris 3	Science politique, sociologie politique (études européennes)
IEP Aix-en-Provence	Politiques publiques du religieux dans les sociétés musulmanes et européennes / mise à l'agenda et processus politique relatifs aux « radicalisations » à référentiel religieux
IEP Bordeaux (CED)	Sociologie de l'action publique
IEP Bordeaux (LAM)	Sociologie politique des Afriques, développement et risques
IEP Lille	Politique européenne, politique de défense
IEP Saint-Germain-en-Laye	Science politique (institutions politiques européennes et internationales)
INS HEA	Analyse des politiques sociales et des pratiques dans les champs sanitaire, social et médico-social

Source : cf. tableau précédent.

Certes, un certain nombre de grandes divisions traditionnelles qui, à défaut d'être substantiellement fondées existent à titre de repères organisationnels plus ou moins stabilisés (manuels, intitulés de cours, épreuves d'agrégation), demeurent perceptibles : ainsi en va-t-il des profils en science/sociologie politique, creuset traditionnel de la discipline dans lequel 7 demandes sont susceptibles d'être identifiées ; en politiques publiques / action publique où 4 demandes peuvent être repérées ; en relations internationales dont peuvent relever 5 demandes ; en théorie politique et en méthodes où un poste était ouvert. Mais les modalités de rédaction des fiches de poste ne correspondent qu'imparfaitement à la partition tendancielle entre sous-champs. Ces catégories sont mises au défi par la définition des besoins des

établissements : parfois alors, la sociologie politique ne se distingue plus de celle de l'action publique, elle embrasse le domaine des relations internationales, qui lui-même peut rejoindre celui des études européennes ou de la politique comparée, au besoin avec un ancrage aréal.

Une observation nous semble cependant pouvoir être faite pour cette session : la dimension internationale des profils semble avoir été particulièrement valorisée puisqu'aux postes labellisés « RI », nombreux cette année, s'ajoutent un certain nombre de demandes explicitement ou implicitement en quête d'une « sociologie politique de l'international ». Le fait que des critères de maîtrise linguistique (pour une capacité à enseigner en anglais dans certains cursus ou, plus rarement, pour le maniement d'une langue nécessaire à l'étude d'une aire particulière) soient présents dans certaines fiches conforte cette remarque générale approximativement applicable à plus de la moitié des postes ouverts au concours.

1.3. Les personnes recrutées

Les recrutements effectués peuvent nourrir quelques remarques sommaires et préalables relatives au déroulement des procédures de recrutement. Celles-ci, stabilisées autour de la mise en place des comités de sélection, constituent un exercice de composition difficile pour les établissements recruteurs, au premier chef pour qui assure la présidence du comité. Il leur faut mettre en place, dans le cadre de normes réglementaires nationales (équilibre entre corps, de genre et ouverture externe) et de règles complémentaires établies par les établissements, ces comités dont la constitution et le fonctionnement sont fortement contraints, essentiellement pour des raisons de calendrier et de disponibilités des membres. Sur cette base, un rapide survol comparatif permet met en évidence certaines variations entre les établissements :

- tous les comités n'ont pas le même nombre de membres : non réglementé sur cet aspect, celui-ci varie du simple au double ;
- la proportion de nombres externes à l'établissement (excluant donc des membres issus d'autres composantes d'une même institution mais permettant le cas échéant, dans certaines configurations territoriales, d'inclure des membres relevant de plusieurs établissements distincts liés à un même laboratoire) est également variable : si les membres extérieurs doivent constituer au moins la moitié du comité, il arrive qu'un comité ne soit pas, de ce point

de vue, paritaire¹⁹ et soit composé majoritairement de membres externes (comme à Lille par exemple) ;

- si la présidence du comité peut être confiée à un membre externe, cela ne semble pas avoir été le cas lors de cette session ;

- certains comités peuvent solliciter des membres extérieurs hors de France, de nationalité française ou non : la pratique demeure rare mais n'est pas insolite (observée dans deux comités) et est contenue (elle ne concerne qu'un seul des membres) ;

- du point de vue disciplinaire, un certain nombre de comités ont sollicité des collègues d'autres disciplines (sociologie, histoire, droit, lettres et civilisation, psychologie, géographie, sciences de l'éducation...), tantôt pour des raisons de profil, tantôt du fait de contraintes locales ;

- on notera enfin que le recours aux procédures dématérialisées est généralisé par l'intermédiaire de serveurs dédiés auxquels les candidats envoient les pièces de leur dossier et auxquels les membres du comité ont accès, avec une facilité d'utilisation plus ou moins intuitive. Quelques établissements, souvent des IEP, ont cependant conservé l'envoi de pièces par courrier électronique, peut-être plus rustique mais parfois aussi plus souple tant pour les candidats que pour leurs évaluateurs.

Sur cette base, les 18 postes de MCF en science politique ayant effectivement donné lieu à recrutement ont été pourvus pour pas moins quatre (plus de 22%) d'entre eux par le biais de mutations (3 dont 1 prioritaire pour rapprochement de conjoint respectivement à Rennes 1, Paris 3 et Lyon 2) ou de modalités s'en rapprochant partiellement (passage d'un poste de MCF à statut de droit privé de l'ESPOL Lille vers le statut public à l'IEP de Bordeaux au Centre Emile Durkheim). Ce sont donc 14 néo-entrants dans le corps (huit femmes et six hommes) qui ont rejoint la liste des MCF, majoritairement dans les quatre années qui ont suivi la soutenance de thèse mais quelquefois plusieurs tard (*cf.* tableau 3) – soutenance qui a eu lieu dans des institutions majoritairement parisiennes (8 sur 14) au sein desquelles Sciences Po, via le CERI, se trouve fortement représenté au terme de cette campagne (*cf.* tableau 4). Ces données confirment des asymétries territoriales structurelles bien connues : la région parisienne offrait ainsi un quart des supports mais la moitié des néo-recrutés sont des docteurs y ayant soutenu leur thèse. Un seul docteur a soutenu sa thèse dans une institution non française (l'Institut Universitaire Européen), confirmant que le marché

¹⁹ Nous n'avons hélas pu, faute de temps, examiner l'équilibre exact en terme de genre dans la composition des comités de sélection, pas plus que nous n'avons pu nous intéresser aux dimensions démographiques ou à la répartition institutionnelle des membres externes.

français demeure globalement clos à l'international, et un seul a été recruté dans son université de soutenance, attestant le caractère maîtrisé du péril localiste.

Tableau 3. Date de soutenance des entrants dans le corps des MCF.

Année de soutenance	Nombre de recrutés
2017	2
2016	3
2015	3
2014	2
2013	0
2012	1
2011	1
2010	2

Source : AFSP, ANCMSP et theses.fr

Tableau 4. Institution de soutenance de thèse des MCF en science politique néo-recrutés.

Institution	Nombre de recrutés MCF dans la campagne 2018
Sciences Po	5 (CERI)
EHESS	2
IEP Lyon	2
Dauphine	1
Paris 2	1
Rennes 1 (Université)	1
Bordeaux (Université)	1
IUE	1

Source : cf. tableau précédent

Tableau 5. Personnes néo-recrutées MCF en science politique lors de la session synchronisée 2018.

Etablissements	Personne recrutée	H/F	Institutions de soutenance	Année de soutenance
Nice Sophia Antipolis	Marie Bassi	F	Sciences Po (CERI)	2015
Bordeaux (Université)	Adrien Schu	M	Université de Bordeaux (CRPM)	2015
Lille (sociologie politique de l'international)	Marie Saiget	F	Sciences Po (CERI)	2017
Lille (méthodes)	Camille Herlin-Giret	F	Dauphine (IRISSO)	2016
Lorraine	Gildas Renou	M	Rennes 1 (CRAPE)	2010
Clermont-Auvergne	Milena Dieckhoff	F	Sciences Po (CERI)	2016
Haute-Alsace (Mulhouse)	Olivier Quéré	M	IEP Lyon (TRIANGLE)	2014
Reims	Manon-Nour Tannous	F	Paris 2 (Centre Thucydide)	2015
Paris Dauphine	Gabrielle Angey	F	EHESS (CETOBaC)	2017
IEP Aix-en-Provence	Dilek Yankaya	F	EHESS	2011
IEP Bordeaux (LAM)	Etienne Smith	M	Sciences Po (CERI)	2010
IEP Lille	Eric Sangar	M	IUE	2012
IEP Saint-Germain-en-Laye	Samuel Faure	M	Sciences Po (CERI)	2016
INS HEA	Anouk Flamant	F	IEP Lyon (TRIANGLE)	2014

Sources : AFSP, ANCMSP et sites des établissements et centres de recherche concernés.

Tableau 6. Personnes recrutées sur des postes MCF par voie de mutation ou voie comparable en science politique lors de la session synchronisée 2018.

Etablissements	Mutation prioritaire	Personne recrutée	Etablissement de provenance	H/F	Institutions de soutenance	Année de soutenance
Paris 3	Non	Thomas Ribémont	Paris 13	H	Paris 9	2006
Rennes 1	Non	Gwendal Châton	Angers	H	Rennes 1	2006
Lyon 2	Oui	Guillaume Gourgues	Franche-Comté (Besançon)	H	IEP Grenoble	2010
IEP Bordeaux (CED)	Non *	Catherine Hoeffler	ESPOL (Institut Catholique de Lille)	F	Sciences Po	2011

Sources : AFSP, ANCMSP et sites des établissements et centres de recherche concernés.

Note : ce recrutement ne correspond pas à une mutation du titulaire d'un poste de MCF du MESRI vers un autre mais d'un statut de droit privé vers le statut public MESRI.

Si certains des postes initialement annoncés feront l'objet d'un report des opérations au fil de l'eau, il demeure que le rythme des recrutements n'apparaît pas en mesure de résorber le déficit d'encadrement empiriquement mise en évidence par la mobilisation de la profession. Cette tendance est malheureusement confirmée à l'examen des recrutements des professeurs des universités en science politique.

2. Les concours PR lors de la session synchronisée 2018 en section 04

2.1. Les questions relatives aux voies d'accès au professorat en science politique

Aux difficultés de stabilisation à l'entrée dans la profession évoquées précédemment se sont ajoutées celles liées aux perspectives de carrière illustrées à l'occasion de la modification de l'accès au professorat. Objet du récent rapport Sawicki en 2017²⁰, la réforme introduite par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret statutaire de 1984 a vu l'adjonction, aux côtés des formes anciennes²¹, d'une modalité supplémentaire et nouvelle en science politique, celle de la voie « normale » (dite « 46-1 », en réalité art. 46 1° distinct de l'art. 46-1 du décret statutaire). De principe dans les autres disciplines, sans obligation réglementaire d'ancienneté pour les candidats, elle est depuis 2015 appliquée en

²⁰ Frédéric SAWICKI, [Pour une réforme des modalités d'accès au corps des professeurs en science politique](#), Rapport établi à la demande de M. Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 22 mars 2017, 26 p.

²¹ A savoir : concours national externe d'agrégation en science politique, ouvert aux titulaires du doctorat de façon bisannuelle ; mutation de professeurs en poste (art. 51) ; « voie longue » pour les maîtres de conférences titulaires de l'HDR comptant dix ans d'ancienneté dans l'établissement (« 46-3 ») ; dispositions de l'art. 46-4 du décret statutaire. Comme le rappelle Frédéric Sawicki dans son rapport en considérant les données relatives à la période 2003-2014 (pp. 3-4), en science politique, l'accès au professorat (pour les collègues qui n'était pas encore professeurs) s'est très majoritairement effectué par le biais du concours externe d'agrégation. Il est à distinguer du *recrutement des professeurs* (par les établissements) qui, sur cette même période, est intervenu le plus souvent par mutation (dans la moitié des cas) puis par recrutement au terme du concours d'agrégation (pour plus d'un tiers).

science politique (avec, donc, un examen des demandes de qualification au professorat par le CNU 04 qui a précisé ses attendus à cet égard) mais dans des conditions de contingentement des postes définies par l'art. 49-2 al. 2 du décret statutaire²².

Or, ce dernier apparaît moins sollicité : ainsi, seuls 5 postes de PR ont été ouverts à l'occasion du concours d'agrégation achevé en 2015 tandis qu'en 2017, avec 4 postes, c'est un minimum historique, observé seulement en 1991 et 2003, qui a été atteint alors que la moyenne des postes ouverts s'établissant à 7,8 sur la période 1991-2015 ; à la fin de l'été 2018, le nombre de demandes apparaît réduit et des craintes sur la possibilité d'organiser le concours 2018-2019 sont à nouveau évoquées. Celui-ci apparaît par ailleurs moins prisé par les candidats qui semblent miser en nombre sur un « 46-1 » leur épargnant la lourdeur et l'aléas de l'agrégation et les coûts professionnels et personnels qui peuvent accompagner la joie d'un succès (faisant au passage que le concours n'est pas devenu plus sélectif²³). Ainsi que l'a constaté Anne-Cécile Douillet²⁴, le nombre de supports PR stagne alors qu'un vivier de 35 collègues qualifiés (dont 26 MCF en science politique) s'est constitué lors des quatre campagnes ayant eu lieu entre 2015 et 2018 : si 13 personnes ont été recrutées comme PR (dont 8 en science politique et 4 en sociologie), 14 MCF en science politique qualifiés n'ont pu obtenir un tel poste à ce jour.

A la limitation, au plan individuel, des perspectives de carrière pour des MCF pourtant déjà recrutés au terme d'une compétition drastique s'ajoute, pour la profession, le fait que les supports de PR non pourvus au profit de la science politique dans les établissements qui en comptaient n'ont aucune garantie d'être longtemps « sanctuarisés ». Selon les configurations locales, et notamment là où la discipline n'est pas en situation de force, ils sont exposés au risque d'être soit rétrogradés sous forme de support MCF en section 04 (ce qui, d'un point de vue budgétaire, n'est pas sans attrait pour des établissements aux ressources limitées et dont l'autonomie de gestion est dédiée pour plus des quatre cinquièmes à la masse salariale, surtout si elles peuvent compter sur des MCF HDR surinvestis dans l'optique d'une promotion) soit redéployés au profit d'autres sections rivales dans l'attribution des ressources, accentuant le caractère « rare » attribué par la tutelle ministérielle à la science politique en France. A cet égard, il convient de maintenir une grande vigilance à l'égard des supports à disposition, ainsi

²² Selon lequel le « nombre total des emplois mis aux concours dans la discipline ouverts en application de l'article 46 ne peut être supérieur au nombre des emplois offerts au concours d'agrégation ».

²³ Voir Anne-Cécile DOUILLET, *Rapport annuel d'activité CNU 04. Session 2017*, Paris, Conseil National des Universités, 2017, pp. 20-21 n. 19.

²⁴ Anne-Cécile DOUILLET, *Rapport annuel d'activité CNU 04. Session 2018*, Paris, Conseil National des Universités, 2018, pp. 67-68.

que le montre par exemple la perte récente et inquiétante d'un support de PR redéployé vers la section 19 à Paris 8.

Cette situation a donc conduit à des propositions diverses. D'aucuns préconisent la suppression pure et simple de l'agrégation et l'alignement sur le « droit commun » disciplinaire au nom de la continuité des trajectoires professionnelles, du travail d'insertion locale et du biais genré défavorables aux candidatures féminines. D'autres suggèrent un décontingement expérimental avec maintien du concours d'agrégation²⁵, éventuellement réformé dans son organisation comme plusieurs présidents des jurys antérieurs l'ont suggéré, qu'il s'agisse de voir dans ce maintien un signe d'institutionnalisation important au sein des disciplines du groupe 1 du CNU, un gage de qualité ou/et de méritocratie propre au principe du concours ou bien encore un instrument permettant de consolider la discipline dans des équipes de taille réduite (par les recrutements) tout en y conservant, dans certaines configurations, sa portée d'opportunité lorsque le nombre de supports PR à pourvoir localement est réduit²⁶. Le débat sur le concours, ancien au demeurant²⁷, demeure ouvert à ce jour.

2.2. Les postes ouverts à la session synchronisée en 2018

En cette année 2017-2018 dépourvue de concours d'agrégation, seuls quatre postes de professeurs des universités étaient ouverts en section 04 lors de la session synchronisée 2018, selon les données résumées dans le tableau 7.

Tableau 7. Profil des postes de PR en science politique ouverts au concours.

Type d'établissement	Etablissements	Profil	Modalité	Laboratoires
Université	Angers	Histoire des idées politiques	46 1°	CJB (EA)
	Paris Nanterre	Sociologie politique	51	ISP (UMR)
	Lyon 2 (ASSP)	Sociologie politique	46 1°	TRIANGLE (UMR)
IEP	Sciences Po	Relations internationales	51	CERI (UMR)

Source : Galaxie et AFSP

²⁵ Frédéric Sawicki préconisait ainsi dans son rapport de 2017 le décontingement expérimental pour quatre ans, appuyé ensuite par une pétition en reprenant les motifs (« Science politique : pour un décontingement des postes de professeur au 46.1 »), consultable sur <https://www.change.org/p/ministre-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-science-politique-pour-un-d%C3%A9contingement-des-postes-de-professeur-en-46-1> adressée au ministère ; la section 04 du CNU avait pris position début 2017 en faveur d'un décontingement et d'un maintien du concours d'agrégation sous des formes modifiées, tout comme la CP-CNU pour les sections du groupe 1.

²⁶ Cette dimension renvoie plus généralement au problème de l'équilibre entre nombres de PR et de MCF au sein des équipes, les premiers apparaissant en nombre insuffisant comme cela est visible au niveau national.

²⁷ On relira avec intérêt la mise en perspective, il y a presque quinze ans, de Daniel GAXIE, « Agrégation de science politique : le pour, le contre et les réformes possibles », *L'Economie Politique*, 23, 2004, pp. 35-51.

A ces quatre postes ouverts peut être ajouté dans l'examen un cinquième proposé à la mutation à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) qui, bien qu'affiché sous les sections 13 et 15 du CNU pour des raisons relevant de la politique scientifique propre à « Langues O' », apparaissait pourvu d'un profil de science politique en relations internationales²⁸. Fût-ce avec cet ajout, il ressort de l'examen de cette maigre poignée de postes :

- que seuls deux « 46-1 », vraisemblablement inférieurs en nombre aux demande des équipes au plan national, étaient proposés cette année et que les mutations demeurent encore essentielles pour pourvoir des postes PR ;
- que les Universités étaient les plus représentées (3 supports) face aux autres types d'établissement ;
- que les laboratoires d'accueil constituent essentiellement des UMR ;
- que les profils recherchés s'inscrivent dans les tendances actuelles de la discipline déjà observées chez les maître de conférences : importance de la sociologie politique et attention à l'étude des phénomènes internationaux. Le résultat de ces opérations apparaît dans le tableau 8 ci-après.

Tableau 8. Professeurs recrutés en section 04 lors de la session synchronisée 2018.

Etablissements	Personne recrutée	Affectation antérieure	H/F	Lieu et date de soutenance de la thèse
Angers	François Hourmant	Angers	H	Paris 1 (1996)
Paris Nanterre	Annie Collovald	Nantes	F	Paris 1 (1994)
Lyon 2	Sophie Bérout	Lyon 2	F	Sciences Po (2003)
Sciences Po	Thierry Balzacq	Namur (Belgique)	H	Cambridge, UK (2003)

Source : AFSP et établissements concernés.

Ces recrutements apparaissent :

- paritaires en termes de genre à l'échelle des postes ouverts en section 04 (et majoritairement féminins si l'on considère le poste INALCO), sachant que les femmes demeurent cependant minoritaires parmi les PR ;
- confirmer la centralité parisienne : la moitié des supports sont localisés au cœur de l'Île-de-France ; surtout, sur le long terme, à l'exception du poste ouvert à Sciences Po où c'est un collègue titulaire d'un PhD de l'Université de Cambridge qui a été recruté, la totalité des autres professeurs concernés ont jadis soutenu leur thèse dans la capitale (à Paris 1 ou à Sciences Po) ;

²⁸ C'est d'ailleurs la politiste internationaliste Delphine Allès, précédemment en poste à l'Université Paris Est Créteil, qui a été recrutée.

- révéler que les deux 46-1 ouverts ont bénéficié à des MCF déjà en poste dans leur institution.

Au total, la vingtaine de recrutements effectuée s'inscrit dans le prolongement de tendances récemment observées dans la discipline et qui continueront de l'être avec le concours de l'ensemble de la communauté professionnelle²⁹.

²⁹ Les lecteurs sont invités, en étant par avance remerciés, à corriger dans cette première version toute erreur ou/et à offrir d'éventuelles précisions manquantes par courrier électronique à christophe.roux@umontpellier.fr